



AVIS DE CONCERTATION **PREALABLE**

PROJET D'AMENAGEMENT DU PORT DES 4 CHEMINS **Réaménagement du port à flots et création d'un port à sec**

Objet de la concertation préalable

Le Président de Grand Lac Communauté d'agglomération, informe le public que par délibération en date du 13 juillet 2021 le Conseil communautaire a approuvé l'engagement du projet de réaménagement du port des 4 chemins sur la commune du Viviers-du-Lac ainsi que le lancement de la concertation préalable conformément à la législation en vigueur. Une première phase de cette concertation s'est déroulée du 10 janvier au 18 mars 2022. Aujourd'hui, il y a lieu de poursuivre cette concertation préalable.

Durée de la concertation préalable

La concertation préalable sera ouverte à compter du lundi 14 novembre 2022 à 9h00 jusqu'au lancement de l'enquête publique relative au projet.

Consultation du dossier de concertation préalable

Le dossier de concertation préalable ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, seront déposés à compter du lundi 14 novembre 2022, aux jours et heures d'ouverture habituels du public, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- Au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex,
- A la mairie de Bourget-du-Lac, 7 Rue des Écoles, 73370 Le Bourget-du-Lac,
- A la mairie du Viviers-du-Lac, 25 Rue Antoine Montagnole, 73420 Viviers-du-Lac

Les éléments d'information relatifs au projet pourront également être consultés sur le site internet de Grand Lac et sur ceux des communes du Viviers-du-Lac et du Bourget-du-Lac.

Recueil des observations

Pendant toute la durée de la concertation préalable, les observations sur le projet pourront être consignées par toute personne intéressée directement sur les registres d'enquête au siège de Grand Lac et en mairies du Bourget-du-Lac et du Viviers-du-Lac, ou être adressées par voie postale au siège de Grand Lac Communauté d'agglomération, à l'adresse suivante :

Grand Lac Communauté d'agglomération – Service Ports et Plages
1500 Boulevard Lepic
CS 20606
73106 AIX-LES-BAINS cedex

Clôture de la concertation préalable

Au terme de la concertation préalable, un bilan sera arrêté par le conseil communautaire de Grand Lac.

Informations complémentaires

Cet avis sera affiché au siège de Grand Lac Communauté d'agglomération et en mairies du Bourget-de-Lac et du Viviers-du-Lac. Il sera par ailleurs publié dans la presse et sur les sites internet de Grand Lac Communauté d'agglomération, et des communes du Bourget-du-Lac et du Viviers-du-Lac, au moins quinze jours avant le début de la concertation préalable.

Le siège de la concertation préalable est fixé au siège de Grand Lac Communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service Ports et Plages de Grand Lac Communauté d'agglomération.